

BULLETIN  
INTERNATIONAL

*DES*  
SOCIÉTÉS  
*DE LA*  
CROIX-ROUGE

Publié par le  
Comité International  
fondateur de  
cette institution

# Comité international de la Croix-Rouge

## EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci : de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

### Formule à utiliser dans un testament :

*Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,*

*la somme de . . . . .*

*legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.*

*(lieu, date et signature).*

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

# Comité International

## Reconnaissance de la Croix-Rouge de Dantzig.

(Deux-cent-quinzième circulaire aux Comités centraux)

Genève, 10 octobre 1922.

A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités centraux  
de la Croix-Rouge,

Messieurs,

La ville libre de Dantzig a été considérée comme Etat indépendant et admise comme telle à signer la Convention de Genève, le 12 octobre 1921<sup>1</sup>. La constitution d'une Croix-Rouge nationale était donc possible.

En fait cette fondation s'est réalisée par une fédération de toutes les associations de Croix-Rouge existant sur le territoire de Dantzig, à laquelle tous les habitants de la Ville libre de Dantzig ont accès sans distinction de sexe, de culte ou d'opinion politique.

Des statuts ont fixé les grandes lignes de cette fédération et créé les organes directeurs et représentatifs. Ils ont été votés en juin 1922 ; nous les publions dans le présent n° du *Bulletin international*.

Le Sénat de la Ville a, par décision du 29 juillet 1922, approuvé ces statuts, en ajoutant la déclaration que la Croix-Rouge de Dantzig était constituée sur les bases des décisions de la Conférence de Genève de 1863 et sur les principes de la Convention de Genève du 6 juillet 1916. En outre il l'a reconnue comme Société nationale unique sur tout le territoire de la Ville libre de Dantzig et l'a officiellement admise comme auxiliaire du service sanitaire en cas de guerre.

Le Comité international de la Croix-Rouge a pu se convain-

<sup>1</sup> Voy. *Bulletin international*, t. LII, 1921, p. 1161.

# Comité International

cre, après examen, que les conditions essentielles pour l'admission de cette association nouvelle étaient remplies ; il a par conséquent le grand plaisir de *reconnaître officiellement la Croix-Rouge de Dantzig comme société nationale*, de l'accueillir au sein du faisceau international des Sociétés de la Croix-Rouge et de l'accréditer auprès de tous les Comités centraux.

Le siège de la Société est à Dantzig, Wiebenkaserne, Wohlfahrtsamt.

Son Comité central est composé comme suit :

M. Sahn, président du Sénat,	<i>président,</i>
M. le sénateur D <sup>r</sup> Schwartz,	<i>vice-président,</i>
M. le conseiller municipal D <sup>r</sup> Mayer,	<i>secrétaire,</i>
M. Rosenthal,	<i>vice-secrétaire,</i>
M. Schmidt,	<i>trésorier,</i>
M. Waldheim-Wyczynski,	<i>vice-trésorier.</i>

Vous vous réjouirez sans doute avec nous, Messieurs, de voir la grande famille internationale de la Croix-Rouge compter un membre de plus, et vous remerciant à l'avance de l'accueil bienveillant que vous voudrez bien faire à ce dernier venu nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge,

Gustave ADOR,

Paul DES GOUTTES,

*Président,*

*Vice-président et Secrétaire général,*

---

## Missions et délégations.

M. Raymond Schlemmer, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, s'est embarqué le 14 octobre à Victoria, pour le Japon. Le 7 novembre M. Schlemmer a télégraphié de Hong-

# Comité International

kong pour rendre compte des visites qu'il a faites à la Croix-Rouge japonaise et à la Croix-Rouge chinoise.

M. Lucien Brunel, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, s'est rendu en mission à Paris le 16 octobre. Rentré le 20 octobre à Genève, M. Brunel est reparti le 5 novembre pour Berlin, Varsovie, Prague et Vienne et est revenu à Genève le 20.

M. Frédéric Sutter, chef de la trésorerie, s'est rendu à Berlin le 5 novembre ; il est rentré à Genève le 12 novembre.

Arrivés à Smyrne le 9 octobre, MM. Haccius et Cuénod, délégués du Comité international, ont visité les villes de Manissa, Cassaba, Salilhi et Alascheir. Pendant que M. Haccius visitait encore les localités d'Aïdin et d'Azizié du 19 au 21 octobre, M. Cuénod rentrait le 14 octobre à Constantinople où M. Haccius l'a rejoint. Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge sont rentrés à Genève le 6 novembre.

M. de Reding poursuit sa mission à Athènes.

M<sup>lle</sup> Suzanne Ferrière, déléguée du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union internationale de secours aux enfants, a été victime d'un accident d'automobile le 7 octobre sur la route de Sébastopol à Simferopol. Transportée à Simferopol puis à Kharkhov, M<sup>lle</sup> Ferrière se trouve actuellement en pleine convalescence.

M. Zollikofer, délégué du Comité international, a accompagné le 7 octobre le vapeur *Carbo II* rapatriant les prisonniers russes de Stettin à Pétrograd. Arrivé dans cette ville le 11, le transport est reparti pour l'Allemagne le 25 octobre et a touché Stettin le 28 octobre.

Le Dr Bacilieri, délégué du Comité international, s'est rendu de Bucarest à Galatz accompagnant un transport. De Galatz M. Bacilieri s'est embarqué pour Odessa, mais la tempête le retenait encore le 20 novembre à Sulina.

M. Burnier, délégué du Comité international à Constantinople, est rentré en Suisse via Marseille le 16 novembre.

MM. Gloor, Wehrin, Dessonnaz, Zwerner, Reymond et

# Comité International

Bruderer continuent leur activité à Varsovie, Moscou, Kharkhov, Belgrade, Vienne et Novorossisk.

**A Novorossisk.** — M. Bruderer, délégué du Comité international de la Croix-Rouge et du Dr Nansen à Novorossisk, a présenté un rapport général sur son activité du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.

*Réception des chargements pour le secours à la Russie.* Neuf navires ont touché Novorossisk, en y laissant 27,316.896 kg. de grains, denrées, médicaments et matériel. Par voie de terre sont arrivés de Riga 60,752 kg. de seigle, qui sont dirigés sur les lieux de secours des baptistes dans les gouvernements de Stavropol et Melitopol.

M. Bruderer reçut aussi par l'entremise du commissariat du rapatriement à Moscou 60,606 kg. de froment.

*Expédition des chargements.* 31 expéditions eurent lieu à partir du 19 avril. En dépit de la difficulté de trouver toujours le nombre de wagons et de locomotives nécessaires, les trains purent partir d'une façon extrêmement régulière.

*Personnel.* Le nombre des employés nécessaires pour les opérations de déchargement et d'expédition s'est élevé jusqu'à 12 personnes. A la fin juillet, les bateaux arrivant plus rarement, ce chiffre put être largement réduit.

*Départ des sujets étrangers et russes.* M. Bruderer a eu la visite de nombreuses personnes désireuses d'être rapatriées, mais ne possédant pas l'argent nécessaire ni les papiers de légitimation. M. Bruderer leur est venu en aide dans la mesure du possible et les a recommandés aux autorités compétentes. L'absence des consulats étrangers complique les formalités de rapatriement.

*Rapatriement des Grecs.* Le rapatriement des ressortissants grecs s'est continué durant les quatre derniers mois. Six bateaux sont partis emportant 14,000 personnes. Malgré ces évacuations, le nombre des ressortissants grecs n'a pas diminué d'une façon marquée en ville, car il en arrive constamment du centre de la Russie. L'évacuation des Grecs est bien organisée à Novorossisk, Il y a un comité qui affrète les vapeurs, rassemble l'argent et

# Comité International

fait les chargements. Les conditions de passage sont : dix livres turques par personne pouvant payer. Pour chaque personne qui paie, on donne le passage gratuit à un indigent. Chaque bateau embarque de 2,500 à 3,000 personnes.

*Paquets Standards.* Le 22 juin est arrivé à Novorossisk un premier wagon avec 1,146 paquets. M. Bruderer a organisé le déchargement et le transport des paquets, puis a fait remettre les avis aux premiers destinataires. Le 28 juin, les premiers paquets étaient délivrés. Le 10 juillet, un second wagon de 1,150 paquets a été déchargé.

*Secours aux intellectuels.* M. Bruderer a fait des démarches pour obtenir une liste des professeurs des écoles supérieures afin d'organiser l'aide aux intellectuels. Peu à peu les renseignements sont arrivés de Krasnodar, Rostoff, etc.

*Affamés de la région du Kouban.* M. Bruderer a rassemblé de nombreuses données statistiques en vue d'un rapport sur les affamés de la région du Kouban. A la fin juillet, il a fait une visite à la colonie des enfants de Novorossisk.

*Croix-Rouge russe.* M. Bruderer signale qu'à la suite de l'arrivée à Novorossisk d'un représentant de la Croix-Rouge russe, le Dr Briskmann, il fut décidé de tenter d'ouvrir à Novorossisk une section de la Croix-Rouge des Soviets. Le 24 avril eut lieu la première assemblée, où furent nommés président, le Dr Reccandt, directeur de l'hôpital de garnison local, et vice-présidente, Mme Lochvitskaja-Skalon. Il fut décidé à cette assemblée d'organiser un jour au profit de la Croix-Rouge et une loterie. Avec l'argent réuni de cette façon, on a entretenu un asile pour les enfants.

La section de la Croix-Rouge russe a ouvert également une boulangerie où le pain est vendu à un prix inférieur à celui du marché.